



# COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

---

## REUNION DE BUREAU

21 JUIN 2018

## COMPTE RENDU

---

**Thème de la réunion :** Réunion de bureau

**Date de la réunion :** Jeudi 21 juin 2018

**Présents :** Jean-Marie TOVO, Nadine SÉCHET, Patrick BOUTON, Jean-Luc PELLEGRINI et  
Éric DELANNOY

**Absents excusés :** Nathalie MONIN

**Invités :** Thomas CASSANT

**Heure de début :** 18 h 00

**Heure de fin :** 19 h 00

**Durée :** 01 h 00

---

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- Retour réunion du 31.05.2018 ;
- DIR PJJ : convention + projet ;
- Salon « VIVONS » ;
- Achat Grip Trainer ;
- SMC salaire ;
- Tarif ETR ;
- Formations « Planning » ;
- Encadrement des stages en direction des mineurs ;
- Subvention Région NA ;
- Délégué technique ;
- Question diverses.



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



## **COMPTE RENDU :**

### **➤ Retour réunion du 31.05.2018 :**

Pour rappel, la réunion était initiée par Jean-Marie TOVO avec Patrick LEBEAU, Philippe ORTUNO et Thomas CASSANT.

Jean-Marie TOVO fait état une bonne réunion dans l'ensemble, malgré des visions différentes sur certains points. Il met en avant un bon travail entre les conseillers techniques avec une meilleure définition des postes et des responsabilités au cours du temps.

### **➤ DIR PJJ : convention + projet :**

Le bureau est informé de l'officialisation d'une convention entre la DIR PJJ (Direction Départementale Protection Judiciaire Jeunesse). Depuis la signature, le 12 juin 2018, celle-ci a un effet immédiat. Il va être étudié des animations en quartier mineur par des clubs, ainsi que des initiations. Une étude préalable doit être effectuée avec la DIR PJJ, et prochainement, plus de renseignements seront diffusés aux clubs par le Comité Régional.

Pour rappel, à leur demande, une animation est programmée au quartier mineur de Gradignan en juillet/aout. Sébastien FAURE et Patrick LEBEAU ont été informés pour caller une date commune d'intervention.

### **➤ Salon « VIVONS » :**

Afin d'organiser le salon « Vivons » 2018, il est nécessaire de poser le cadre au niveau des ressources matérielles et humaines.

Le bureau propose de demander à Philippe ORTUNO ses possibilités sur cette action en termes de disponibilités et de ressources matérielles. Dans le but le couvrir toutes les plages horaires du salon, pour effectuer l'animation du stand, il sera prochainement lancé la campagne pour rechercher des bénévoles.

### **➤ Achat « Grip Trainer » :**

Le Grip Trainer est un outil pédagogique pour l'apprentissage du tir à l'arc. Afin d'améliorer la pédagogie et rapidité d'apprentissage, il est proposé d'en acquérir sur le budget de l'ETR

Le bureau valide l'achat de 10 Grip Trainer.

### **➤ SMC salaire :**

La revalorisation du salaire minimum conventionnel (SMC) de la CCN du sport, est-elle applicable à l'ensemble de nos salariés ?

Jean-Luc PELLEGRINI fera une proposition sur l'impact financier sur le comité pour notre prochaine réunion de rentrée en septembre 2018 (date à définir).

### ➤ **Tarif ETR :**

Pour la saison 2019, il est proposé d'étudier une revalorisation des barèmes maximums pour l'acceptation de prestations des services. Cette réflexion prendra comme base l'inflation moyenne sur une année, ici l'année 2017 : +1%. Ce pourcentage ne concerne que les frais d'honoraires. Les frais annexes et de structures restent identiques.

Le bureau valide cette revalorisation. Les nouveaux barèmes pour la saison 2019 sont :

#### Prestation pour la compétence humaine :

##### - **Prestation pour les frais d'honoraires :**

- Forfait 1 jour (préparation comprise) :
  - BE1 : ~~180.96 € TTC~~ > 182.77 € TTC
  - DE JEPS : ~~193.90 € TTC~~ > 195.84 € TTC
  - BE2 : ~~206.83 € TTC~~ > 208.90 € TTC

##### - **Prestation pour les frais annexes :**

- Frais kilométrique : 0.36 cts du km
- Frais de repas : 18.30 € par repas

#### Pour les structures d'accueil :

##### - **Prestation pour les frais de structure (matériel, local, ...) :**

- 25 € par jour

### ➤ **Formations « Planning » :**

Établir le planning de formation est un travail complexe. La communication entre les divers acteurs a semblé porter défaut. À ce jour, suite à la démission du responsable, Jean-Luc PELLEGRINI accepte d'en prendre la responsabilité par intérim jusqu'à l'Assemblée Générale 2019. Philippe et Patrick devront déterminer une date début septembre pour rencontrer Jean-Luc à Limoges afin de lui présenter le projet et aborder la faisabilité de formations sportives complémentaires.

Le bureau souhaite proposer, pour le printemps 2019, les formations sportives :

- Une journée tir en campagne ;
- Une journée tir olympique arc classique ;
- Une journée tir olympique arc à poulies ;
- Une journée tir 3D.

Projet : information sur ces journées à nos licenciés à partir de septembre 2018, inscription jusqu'au 30.11.2018 et ouverture à partir de 8 inscrits.

Les formations réalisées, soit par nos cadres techniques, soit par un des membres de l'ETR, soit par des prestataires extérieurs. Proposition de tarif : il sera communiqué en septembre et devrait être de l'ordre de 50

€ pouvant être pris en charge partiellement ou totalement par les clubs. Les lieux seront définis selon les candidats inscrits.

➤ **Encadrement des stages en direction des mineurs :**

Les directives ministérielles concernant l'encadrement des stages en direction des mineurs évoluent. Dans ce contexte, nous nous rapprocherons des services compétents pour respecter les instructions et recommandations de l'accueil collectif de mineurs avec pour objectif de protéger les jeunes mineurs, nos encadrants et notre structure.

➤ **Subvention Région NA :**

Le bureau fait état du retour positif de la subvention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, ayant obtenu 16 500 € en 2018 (contre 12 000 € en 2017) afin d'initier nos actions de développement sur la région. Cette attribution ne tient pas compte de la demande d'aide à l'acquisition d'un véhicule qui doit être relancée.

➤ **Délégué technique :**

Il est fait état d'un manque de Délégué Technique, et essentiellement en secteur AA.

Le bureau propose de mettre en place un appel à candidature avec une formation, pour la saison 2019. Le but étant de mieux accompagner tous les clubs de la région à préparer et organiser des compétitions régionales sur tout le territoire.

➤ **Questions diverses :**

- CNDS : une information devrait être faite le 03 juillet 2018.
- Tenue d'arbitrage : suite à un changement de fournisseur, la FFTa a pris la décision de changer des tenues ainsi que la couleur. Les nouveaux arbitres auront différentes tenues sur le pas de tir. La fédération souhaite que sur les championnats de France soit arbitré avec les nouvelles tenues et devrait demander aux comités régionaux se financement.
- Aide à l'emploi fédéral : la convention apportera une aide de 12 000 € pour 2018.
- Aide aux jeunes sportifs de haut niveau : Patrick LEBEAU est en relation avec Mme Muriel ABITBOL responsable du haut niveau au Conseil Régional afin de vérifier si nos jeunes peuvent bénéficier d'un soutien régional.

## CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent compte rendu qui, après lecture, a été signé.

**Président,**  
COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE  
de TIR à L'ARC  
siège Social : 2 Av. de l'Université  
33400 - TALENCE  
siège Administratif : Château d'Allot  
47550 BOE  
**09 69 80 33 56**  
contact@arc-nouvelle-aquitaine.org  
**Jean-Marie TOVO**